



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.19.006 - Autorisation d'urbanisme pour M. Christian DUMAS : Délégation par le Conseil Municipal et désignation d'un élu signataire.

Arnaud JEAN expose :

Vu la déclaration préalable n°045 169 18 00136 déposée le 21 décembre 2018 par Monsieur Christian DUMAS, Maire de la Commune, pour l'édification d'une clôture sur la parcelle cadastrée ZW 684 sise 51 rue des Grands Champs à INGRE.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Considérant que les services de l'État refusent d'instruire cette demande,

Considérant la qualité de Conseiller Municipal de Monsieur Guillaume GUERRE, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal désigne Monsieur Guillaume GUERRE, conseiller délégué à l'aménagement du territoire et la nature en ville, pour instruire et signer la décision relative à la déclaration préalable n°045 169 18 00136 déposée par Monsieur Christian DUMAS et tous documents liés à la bonne exécution de cette décision.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

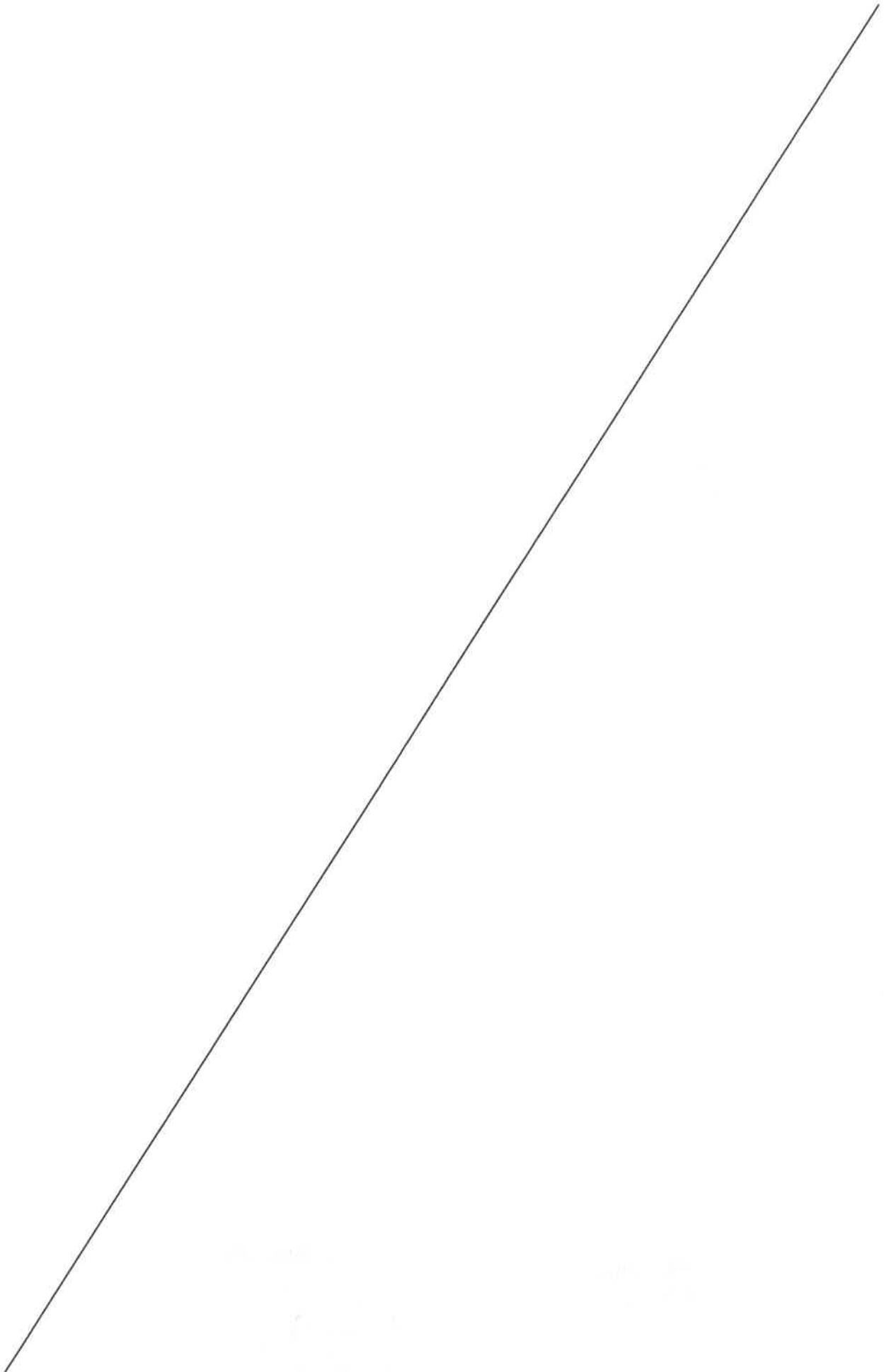
INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **12 MARS 2019**

Notification le : **12 MARS 2019**





Acte à classer

DL-19-006

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-03-12T11-26-41.00 (MI215712823)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190226-DL-19-006-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation d'urbanisme pour M. Christian DUMAS
délégation par le Conseil Municipal et désignation
d'un élu signataire

Date de décision : 26/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des solsActe : DL.19.006-ADT-autorisation
urbanisme pour M. DUMAS-
délégation par le conseil municipal
et désignation d'un élu
signataire.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 11:26

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 11:26

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:31